



Office québécois de la langue française



progiciel

Domaine :

informatique > logiciel

Auteur :

✓ Office québécois de la langue française

Dernière mise à jour : 2020

Définition

Ensemble complet et intégré de programmes ou de modules, paramétrable, à usage professionnel, accompagné de services et de documentation, conçu pour plusieurs utilisateurs simultanés, en vue d'applications ou de fonctions communes.

Notes

Le progiciel est en fait un logiciel généraliste aux multiples fonctions ou applications. Il est paramétrable afin de mieux s'adapter aux besoins spécifiques des utilisateurs. Il comporte habituellement une documentation contenant les procédures et les consignes d'utilisation et propose normalement des mécanismes d'assistance.

Il faut bien distinguer un progiciel d'une [suite logicielle](#). Le progiciel est en fait un seul logiciel offrant plusieurs programmes ou modules différents intégrés, alors que la suite logicielle est constituée de plusieurs logiciels différents reliés entre eux par un logiciel de gestion qui lui est propre.

Cette fiche fait partie du [Vocabulaire de l'édition de logiciels](#) .

Terme privilégié

progiciel n. m.

Le terme *progiciel*, créé en 1973, est un mot-valise issu de la contraction de *produit* et de *logiciel*. Il fait référence à la production industrielle de logiciels. Le terme est très souvent employé pour des logiciels professionnels standards utilisés par des entreprises.

En France, le terme *progiciel* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.

anglais Auteur :  Office québécois de la langue française, 2020

Termes

software package
application package
applications package
package
software product